MAIRIE DE BISCHHEIM
----------oOo----------

PROCES-VERBAL N° 250
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 19 février 2009

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 19 février 2009 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 13 février 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - KOCH - Mlle KRAEMER - M. KIEFFER - Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme KAUPP - KRIEGER - Mme MEYER - STENGER - Mme STERN -
BOUYER - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY - Mlle HEIZMANN - SCHIMMER

Etaient absents et excusés :

Mme Armande MARTIN, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.
Mme Christina JESSEL, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Chantal JAEGLE, Conseillère Municipale.
M. Yann Bernard PARISOT, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.
Mme Danielle TISCHLER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire.
M. Richard SANCHO ANDREO, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme zoubida NAÏLI, Conseillère Municipale.
M. Gérard SCHANN, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Nicolas BOUYER, Conseiller Municipal.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Suzanne KAUPP, Conseillère Municipale.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 249 (22/01/2009)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

INFORMATION :
Position de la Ville face aux mesures de l'Education Nationale.

DIRECTION GENERALE :
1. Représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Lycée Marc Bloch.

SUBVENTION :
2. Subvention au Club Carnavalesque BOUC BLEU - Convention.

EDUCATION :
3. Subvention classes de découverte.
4. Subvention Projets d'école – Année 2008/2009.

PERSONNEL :
5. Création de poste Cadre A.

FINANCES :
6. Plan de relance de l'économie (FCTVA).

COMMUNICATION :
Budget Primitif 2009 du CCAS.

-=-=-=-=-=-=-

POSITION DE LA VILLE FACE AUX MESURES DE L'EDUCATION NATIONALE

Mme GILLOT :
Au moment où l'éducation nationale prépare la carte scolaire 2009/2010, je tiens à rappeler l'engagement de la ville de Bischheim pour le maintien d'un enseignement de qualité en direction de tous les petits Bischheimois.
Cependant, comme ses voisines, Bischheim se voit confrontée à un certain nombre de difficultés liées aux décisions de l'inspection académique.

1. Des fermetures de classes à l'école du Centre et à l'école République sont annoncées et justifiées par une baisse des effectifs. Pour éviter ces mesures, la Mairie était prête à revoir certains périmètres scolaires, mais nous aurions « déshabillé Pierre pour habiller Paul »
Néanmoins, la décharge totale du directeur de l'école République a pu être maintenue pour pérenniser le fonctionnement dynamique de cette école.

2. Des suppressions de postes à l'école élémentaire des Prunelliers, en zone **ZEP** depuis 1981
Un poste de maître E (enseignant chargé de l'aide pédagogique) n'est pas remplacé à la suite d'un départ en retraite. Dans la mesure où cette personne assurait le suivi des enfants en grande difficulté tout au long de l'année, on peut se poser la question de la prise en charge de ces élèves à l'avenir.
Autre suppression envisagée, celle d'un poste de soutien destiné à épauler les enfants en difficultés passagères, pourtant son utilité a été démontrée durant de nombreuses années.(27 ans)
Enfin, il est envisagé **la transformation** d'un poste classique en poste réservé à un maître E. En fait on demande à un enseignant spécialisé d'assurer les fonctions d'un poste classique tout en lui demandant d'être référent pour l'aide individualisée. Par voie de conséquence, une suppression de classe est à craindre dans la mesure où ce poste risque de demeurer vacant.

Le 27/12/08, je vous avais invité à voter une motion de soutien au maintien du RASED, motion dans laquelle j'avais insisté sur l'efficacité de ce réseau.
Je tiens à souligner que le travail du RASED est totalement différent de l'aide individualisée en place depuis la rentrée.

Le nouveau dispositif renie le travail effectué depuis des années par ces enseignants spécialisés et risque de marginaliser les enfants en grande difficulté.
Il est difficilement compréhensible qu'une école accueillant une population aussi complexe ait à subir de telles restrictions.

3. Des classes surchargées à l'école AT HOME,
La directrice a engagé son équipe dans un projet expérimental pour lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'égalité des chances.

Cette pédagogie innovante vise à gérer la trop grande hétérogénéité des élèves de l'école et demande un décloisonnement des enfants qui deviendra impossible si les classes sont trop chargées,
L'effectif actuel est de 118 enfants mais à la rentrée 2009, **138** élèves sont attendus soit environ 28 élèves par classe. La qualité pédagogique de ce projet sera compromise ; aussi **nous demandons l'ouverture d'une classe afin de permettre une application optimale de ce projet**.
D'autre part, nous souhaitons le maintient à 50 % de la décharge de la directrice.

La ville apportant son soutien financier à ce projet, vous serez amenés tout à l'heure à délibérer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Alors oui aux réformes, à l'expérimentation de nouveaux systèmes, au réajustement des pratiques professionnelles, mais en tenant compte des réalités du terrain et en concertation avec les professionnels, les élus locaux et les parents d'élèves.

Alors, je peux ajouter qu'une lettre sera faite au Député de la circonscription et à l'Inspecteur de l'Académie.

M. BOUYER :
Monsieur le Maire, vous nous proposez un texte que vous intitulez « Position de la Ville face aux mesures de l'Education Nationale ». Celui-ci amène plusieurs remarques de notre part. Avant toute chose, je précise que nous ne pouvons que souscrire à vos observations tant sur les fermetures de classes à l'école du Centre et à l'école de la République, les suppressions de postes à l'école élémentaire des Prunelliers, la motion du RASED qui, je le rappelle, a également été votée par notre groupe et le soutien au projet expérimental de lutte contre l'échec scolaire à l'école AT HOME. Sur la forme, ce texte n'est pas signé et n'est visiblement pas soumis à un vote. Alors, s'agit-il de la position du Maire de Bischheim ou de l'Adjointe chargée de la vie scolaire et éducative. Sur le fond, je me permets de vous rappeler qu'ici même, le jeudi 22 mai 2008, je vous avais dit que nous ne pouvions pas simplement prendre acte de la suppression de deux postes d'enseignant dans les écoles élémentaires à Bischheim. Comme vous nous le proposiez alors, l'école élémentaire des Prunelliers était alors déjà concernée. Nous vous avions proposé que le Conseil adopte une motion. Vous avez balayé d'un revers cette proposition pour passer au vote. Neuf mois plus tard, le temps d'une gestation, la Ville de Bischheim semble découvrir quelle n'est pas épargnée par la suppression massive de postes dans l'Education Nationale. Ce que vous dénoncez, à juste titre encore une fois, fermeture de classes, suppression de postes, et la suppression du RASED, n'est pas le fait de l'Inspecteur d'Académie de circonscription mais s'inscrit bien dans une politique nationale, celle du Gouvernement de votre majorité. Je remarque que vous n'évoquez pas le service minimum. Au cours de son interview télévisé du 5 février 2009, le Président de la République nous affirme, je cite : « que le service minimum, ça marche ».
Alors, qu'ici à Bischheim, nous ne sommes pas encore arrivé à le mettre en place. Quelle est donc, Monsieur le Maire, votre position sur cette loi adoptée en plein été et sans concertation. Voilà un bel exemple de la façon de faire du Gouvernement.

J'attire également votre attention sur la suppression annoncée par Nicolas SARKOZY le 2 juin 2008 déjà, des IUFM - Instituts Universitaires de Formation des Maîtres - et programmée à travers la réforme concernant les masters. Il n'y aura donc plus d'enseignants spécialisés pour former des maîtres. Comment les enseignants en charge de classes de plus en plus importantes pourront-ils appréhender la situation des élèves, leurs difficultés et y remédier sans formation spécifique.
Nous pensons que l'école doit rester un lieu de socialisation et que l'enseignement est un facteur d'égalité des chances. Aussi, faut-il tout mettre en œuvre pour y créer un environnement favorable au plein épanouissement de chacun, élève et enseignant.

Investir dans l'éducation des enfants, c'est investir dans l'avenir. Cela dit, nous observons que plusieurs ministres, et non des moindres, ont ajourné leurs réformes. M. DARCOS, avec celle des lycées et Mme PECRESSE avec celle concernant l'Université. Tous les deux ont enclenché la marche arrière face au mécontentement de leurs amis politiques, les députés de l'UMP. Alors oui, Monsieur le Maire UMP de Bischheim, nous ne pouvons que vous encourager à dénoncer les façons de faire de ce Gouvernement qui impose des réformes sans concertation et d'entraîner avec vous le Député pour vous y aider. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je voudrais rajouter une petite précision à votre intervention. Lorsque, un adjoint ou une adjointe intervient, c'est au nom de l'ensemble de l'équipe municipale. Il n'y a pas de dissociation chez nous entre la parole du Maire et la parole d'une adjointe ou d'un adjoint.
Je crois que c'est un principe que nous avons adopté, en ce qui nous concerne. On peut avoir des opinions différentes, mais quand il s'agit de décision et d'équipe, nous jouons l'ensemble de l'équipe et non pas chacun dans sa position individuelle. Je rajouterai un deuxième point, je suis donc intervenu au niveau de l'Inspection d'Académie, l'Inspecteur, M. BITEAU, pour revoir en particulier le point de l'école AT HOME, où nous avons effectivement décidé de lancer une expérimentation tout à fait originale et particulière, qui mérite, et qui jusqu'à présent avait rencontré l'agrément de l'ensemble, à la fois des inspecteurs, des équipes enseignantes et bien sûr aussi de l'équipe municipale.
Par conséquent, je tiens à perpétuer ce projet et dont les prémices, vous les avez vu cette semaine déjà dans les DNA puisque nous avons commencé à créer l'orchestre à l'école où effectivement cette opération rentre dans le cadre de ce projet pédagogique. Par conséquent, sur ce point, je crois qu'il faut absolument, et je me battrais pour que nous puissions préserver ce projet et l'engagement qui a été pris par l'ensemble des enseignants. Ensuite, en ce qui concerne l'autre aspect, nous ne demandons pas de voter, nous vous avons simplement informé de la situation par rapport à l'école, parce que je ne voudrais pas, lorsque les publications seront faites par l'Inspection d'Académie, que vous nous disiez que nous étions au courant et qu'on ne vous avait pas informé. J 'ai joué la transparence de manière complète du début, dès que nous avons connu l'information, nous avons tenu à informer l'ensemble du Conseil Municipal sur les propositions qui allaient être faites par l'Inspecteur d'Académie. Voilà donc en ce qui concerne les points de forme, sur le fond je crois on s'est exprimé, il faut, je suis aussi celui, même si j'appartiens à une formation politique, j'ai encore le droit de m'exprimer quand j'ai des convictions et une manière de voir les choses. Voilà, c'est ce que je voulais aussi rajouter.

Mme NAÏLI :
Merci Monsieur le Maire. Nous sommes complètement d'accord avec ce que Mme GILLOT vient de nous lire, qui est donc le texte que vous soutenez tous au niveau de la Majorité et nous le soutenons aussi. Moi je pense, et c'est ce que pense notre groupe, c'est que justement symboliquement il aurait été intéressant que vous le proposiez au vote et que nous le marquions ensemble solennellement. Je pense que ça peut avoir aussi un autre poids, et ça peut apporter un autre signe. Cette situation n'est effectivement pas nouvelle et il faudrait pas simplement se dire, que voilà, on a fait un texte qui est une communication pour que tout le monde soit au même niveau d'information ou peut être pour se donner bonne conscience. Je tiens à dire que cette question là ne concerne pas que les petits bischheimois, elle concerne aussi les jeunes, les lycéens et vous savez que du côté du Lycée Marc Bloch, nous avons actuellement de très fortes préoccupations, et je voudrais dire aussi que quand vous parlez de concertation avec les professionnels et les élus locaux, il serait intéressant de ne pas oublier de rajouter symboliquement également dans ce texte, la concertation avec les parents d'élèves. Je pense qu'il est important que nous nous mobilisions tous pour la réussite scolaire, que nous mobilisions auprès des enseignants et auprès des parents d'élèves parce que c'est par ces mobilisations qu'on arrivera à faire avancer tout ce qui peut nous permettre d'aller dans le sens de la réussite éducative des enfants et puis j'espère arriver à faire reculer DARCOS sur un certain nombre de points. Je pense aussi, que sur la mobilisation, s'il n'y avait pas eu la mobilisation massive des personnes par rapport aux problèmes qu'allait rencontrer le RASED, nous n'en serions pas là. S'il n'y avait pas eu les mobilisations à divers moments et en ce moment comme on le voit par exemple du côté de Schiltigheim, ou comme on peut le voir sur notre territoire pour pas aller voir systématiquement ailleurs, la mobilisation au sein de l'école de la République pour le maintien de la décharge à plein temps du Directeur et s'il n'y avait pas eu des mobilisations à un moment donné par rapport au maintien de l'accueil des enfants du CADA, peut être que les choses seraient comme ça passées sans que personne ne s'en préoccupe plus fortement. C'est donc pour cette raison que nous souhaitons vraiment que vous acceptiez, Monsieur le Maire, de soumettre au vote ce texte avec le rajout des parents d'élèves dans la concertation.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je ne voulais pas aller jusqu'à cette proposition, mais comme vous la faites, nous sommes d'accord de la soumettre au vote du Conseil Municipal.
Par conséquent, nous mettrons que le Conseil Municipal approuve l'intervention qui a été faite et la proposition. Cela me permettra aussi de la présenter à l'Inspection Académique pour ce qui est son contenu. Voilà, nous allons donc voter sur ce texte.

Le Conseil Municipal approuve le texte de la communication à l'UNANIMITE.

Merci de cette décision et de cette proposition pour aller plus loin dans notre travail.

DIRECTION GENERALE

1. REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE MARC BLOCH

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2008, la Ville avait désigné ses représentants au sein du Conseil d'Admnistration du Lycée Marc Bloch, à savoir :

Titulaires : M. André KLEIN-MOSSER - Mme Bernadette GILLOT
Suppléants : Mme Bernadette BASTIAN - Mme Armande MARTIN

Or, Monsieur KLEIN-MOSSER a été désigné au titre de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Il est proposé de nommer Monsieur Laurent KRIEGER pour le remplacer en tant que titulaire.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

propose M. Laurent KRIEGER en qualité de titulaire et M. Gérard SCHANN en qualité de suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Marc Bloch.

MONSIEUR LE MAIRE :
Jusqu'à présent, moi-même j'étais le titulaire avec Bernadette GILLOT, les suppléantes étaient Bernadette BASTIAN et Armande MARTIN. Le Conseil de Communauté m'avait proposé de le représenter. Pour me remplacer en tant que titulaire au Conseil d'Administration du Lycée Marc Bloch, je proposerai la candidature de Laurent KRIEGER, notre conseiller municipal. S'il y a d'autres candidatures, vous pouvez vous manifester.

M. SCHIMMER :
Monsieur le Maire, vous représentez déjà la CUS au sein de ce Conseil d'Administration et vous nous proposez deux titulaires et deux suppléants de votre Majorité. Je souhaiterai vous rappeler que notre groupe a tout de même représenté 47 % aux dernières élections, alors dans un esprit de pluralité, nous proposons la candidature de Gérard SCHANN comme suppléant de Madame GILLOT.

MONSIEUR LE MAIRE :
Moi je suis assez d'accord pour cette proposition. Par conséquent, nous acceptons la modification et la proposition que vous avez faite, de remplacer Armande MARTIN par Gérard SCHANN.
Ce qui permet, je pense, de ne pas demander le vote secret, puisqu'il y a des propositions qui ont été acceptées. Si néanmoins quelqu'un le demanderait, je serais prêt à le faire. Est-ce que nous pouvons proposer le vote à main levée ? Personne ne voit d'objection ?
Je vous propose donc de délibérer sur le point suivant, de désigner au niveau de la Ville de Bischheim : Laurent KRIEGER, Bernadette GILLOT, comme titulaires, suppléants Mme Bernadette BASTIAN et M. Gérard SCHANN.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

SUBVENTION

2. SUBVENTION AU CLUB CARNAVALESQUE BOUC BLEU – CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

L'association Club Carnavalesque Bouc Bleu souhaite reconduire son cortège carnavalesque sur les communes de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim le dimanche 1er mars 2009.

Plus de 2000 participants prendront part à cette grande cavalcade qui traversera les trois villes par la route de Bischwiller.

Il est proposé de lui allouer une subvention de **30 490 €** selon les répartitions habituelles dans nos opérations intercommunales, proportionnellement au nombre d'habitants, soit :

- 9 147 € pour la Ville de Bischheim.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2009 - Chapitre 923 6574 33.

Une convention précisant les engagements de la Ville de Bischheim dans cette manifestation sera établie entre la Ville et l'association organisatrice.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

l'octroi d'une subvention de **9 147 €** à l'association Club Carnavalesque Bouc Bleu pour l'organisation du cortège du 1er mars 2009.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'association carnavalesque du Bouc Bleu.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

CONVENTION

Entre

La VILLE DE BISCHHEIM, représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER,

Et

L'Association bénéficiaire dénommée CLUB CARNAVALESQUE BOUC BLEU SCHILTIGHEIM, dont le siège est 37a rue des Malteries à Schiltigheim représentée par son Président, Monsieur Daniel ROMPEL.

PREAMBULE

L'association Club Carnavalesque Bouc Bleu souhaite à nouveau étendre son carnaval sur les communes de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim.

Cette grande cavalcade comptera environ une soixantaine de groupes venus de différents pays d'Europe. Ce sont plus de 2 000 participants qui y prendront part le dimanche 1er Mars 2009.

Le cortège démarrera de Hoenheim, rue de la République et traversera Bischheim et Schiltigheim par la route de Bischwiller puis empruntera la rue de Mundolsheim avant de se disloquer à la hauteur du gymnase des Malteries.

Le Club carnavalesque Bouc Bleu a sollicité les 3 villes pour participer aux frais d'organisation, de transport, d'hébergement et de restauration des groupes.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2009

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 :

La Ville de Bischheim s'engage à soutenir financièrement et en moyens logistiques le Club Carnavalesque du Bouc Bleu pour l'organisation du cortège carnavalesque du dimanche 1er mars 2009.

Article 2 :

L'Aide financière de la collectivité à la réalisation de cette manifestation, dont l'accès est libre, s'élève à la somme de 9 147 €.

Article 3 :

Le budget de l'association nécessaire à la réalisation du carnaval est estimé à 40 000 €.

Il prévoit en recettes une subvention de 30 490 € répartie entre les 3 villes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, comme suit :

- Une subvention de la Commune de Schiltigheim 15 245 €
- Une subvention de la Commune de Bischheim 9 147 €
- Une subvention de la Commune de Hoenheim 6 098 €

Article 4 :

L'Association s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- A assurer la mise en sécurité des chars et des tracteurs conformément à la réglementation en vigueur,
- A prendre en charge la surveillance des barrières et le dispositif policier à mettre en place,
- A fournir un compte-rendu du déroulement de la manifestation et le bilan de l'opération certifié dans les trois mois suivant le carnaval,
- A faciliter le contrôle par les services de la Ville de Schiltigheim, par l'accès aux documents administratifs et comptables.

Article 5 :

En cas de non respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 6 :

Le non respect total ou partiel des clauses de la présente convention aura pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- La demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- Le rejet des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 7 :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement et notamment la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.
En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg .

Article 8 :

Ampliation de la présente convention adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait en 3 exemplaires à Bischheim, le 20 FEV. 2009

Pour la Ville de Bischheim

André KLEIN-MOSSER
Maire

Pour l'Association

Daniel ROMPEL
Président

EDUCATION

3. <u>SUBVENTION CLASSES DE DECOUVERTE</u>

Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Afin de permettre aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles, écoles élémentaires et les collèges de Bischheim de participer à des séjours en classe de découverte, il est proposé pour l'année 2009 de fixer la somme allouée par enfant et par jour.

Pour les enfants de Bischheim scolarisés hors Bischheim (maternelles, élémentaires, établissements spécialisés) une participation par enfant et par jour pourra également être accordée.

Pour les classes de découverte organisées à Wingen-sur-Moder le Conseil Municipal pourra par délibération accorder une subvention complémentaire.

Le Comité Directeur, la Commission de l'Education et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Un crédit est ouvert à cet effet aux chapitres 922.211 et 922.212 et 922.22 article 657.36.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

Pour l'année 2009 de maintenir les participations et d'allouer par enfant et par jour :

- **5,30 €** pour toutes les classes de découverte :

  - des écoles maternelles et élémentaires de Bischheim pour les élèves domiciliés à Bischheim et dérogataires de Hoenheim et Schiltigheim.

  - des deux collèges de Bischheim pour les élèves domiciliés à Bischheim.

  - des élèves domiciliés à Bischheim et scolarisés dans des établissements <u>spécialisés</u> (cycle maternel et élémentaire).

Des subventions exceptionnelles et complémentaires pourront être accordées dans la limite des crédits ouverts au budget et en fonction du coût et de l'intérêt pédagogique du voyage scolaire.

- **1,65 €** pour les classes de découverte des élèves domiciliés à Bischheim et scolarisés hors Bischheim dans des écoles maternelles et élémentaires.

<u>Mme NAÏLI</u> :
Une question. En fait, c'était pour savoir si le principe de réciprocité est appliqué entre les communes de Schiltigheim et Hoenheim.

<u>MONSIEUR LE MAIRE</u> :
Moi personnellement, je ne peux pas répondre.à cette question.

Mme GILLOT :
Moi non plus. Il faudrait que je vérifie.

Mme NAÏLI :
C'est une délibération qu'on passe chaque année, mais c'était pour avoir cette précision.
5,30 Euros pour toutes les classes découverte donc pour les enfants qui sont domiciliés à Bischheim et dérogataires de Hoenheim et Schiltigheim. Or, pour les enfants qui sont domiciliés à Bischheim mais scolarisés hors Bischheim toujours dans des écoles élémentaires et maternelles ont pourrait imaginer qu'il y en ait peut être à Schiltigheim et à Hoenheim, des dérogataires, ils n'auraient eux que 1,65 Euros. Donc, nous notre question c'est : est-ce que les communes de Schiltigheim et Hoenheim appliquent le principe de réciprocité, sinon ce serait assez injuste, ou alors on l'applique pas pour les enfants dérogataires de Hoenheim, ou on l'applique pour tous. Donc, nous on irait dans le sens de l'appliquer évidemment pour tous, de l'obtenir pour tous.

M. BOUHENDAH :
Si je n'ai pas peur de me tromper, en Conseil des Finances c'était réciproque. Aussi bien pour les enfants de la commune de Hoenheim que Schiltigheim, ils ont, par jour et par enfant, 5,50 Euros. C'est-à-dire que Schiltigheim et Hoenheim appliquent le même taux.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

4. SUBVENTION PROJETS D'ECOLE – ANNEE 2008/2009

Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Les écoles élémentaires REPUBLIQUE, PRUNELLIERS, AT-HOME, SAINT-LAURENT et la maternelle CENTRE ont déposé divers projets d'école. Ces écoles sollicitent de la Ville l'octroi d'une subvention pour mener à bien ces projets (voir tableau joint).

Ces projets ont été analysés et validés par la Commission de l'Education le 2 décembre 2008.

Les crédits sont ouverts au Budget Primitif - Chapitre 922 211 et 922 212 article 6574.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- d'allouer une subvention de :

- 1 000 € à l'école maternelle du CENTRE
- 5 000 € à l'école élémentaire AT-HOME
- 1 500 € à l'école élémentaire PRUNELLIERS
- 625 € à l'école élémentaire REPUBLIQUE
- 300 € à l'école élémentaire SAINT-LAURENT

PROJETS D'ECOLE
ANNEE 2008/2009

ECOLES	CLASSE(S) CONCERNEES	CONTENU DU PROJET	SUBVENTION SOLLICITEE
Maternelle CENTRE	Grande section	Améliorer les compétences langagières en s'appuyant sur la rencontre quotidienne avec la littérature de jeunesse	1 000 €
Elémentaire AT-HOME	Toutes les classes	Projet d'expérimentation portant sur une réorganisation de l'école pour améliorer les apprentissages	5 000 €
Elémentaire PRUNELLIERS	17 classes	Calendrier de l'Avent « dessine moi une étoile »	1 500 €
Elémentaire REPUBLIQUE	8 classes du cycle 3	Développer la littérature	325 €
Elémentaire REPUBLIQUE	8 classes du cycle 3	Développer l'éducation scientifique	300 €
Elémentaire SAINT-LAURENT		Projet mathématique	300 €

Mme NAÏLI :
Monsieur le Maire, excusez-moi, ce n'est pas une question, mais je voudrais quand même faire une intervention en rattrapant un oubli par rapport à une intervention précédente. Je m'explique. Evidemment, nous allons voter pour l'attribution de ces subventions et nous soutenons les projets et toutes les initiatives expérimentales en espérant quelles pourront être pérennisées, mais ce que je voulais dire c'est que tous ces efforts qu'on fait dès le plus jeune enfant et qu'on pourrait amplifier, à quoi pourront-ils servir si plus tard quand il passe au collège ou au lycée, les moyens ne suivent pas ou voire sont supprimés. Et permettez-moi, Monsieur le Maire, c'est peut être une entorse mais ça me paraissait important de faire cette communication à l'ensemble des membres du Conseil à propos de l'inquiétude vraiment très forte qui concerne le Lycée Marc Bloch. Le personnel enseignant du Lycée Marc Bloch s'inquiète de la forte diminution des moyens horaires alloués par le Rectorat pour la rentrée 2009. La suppression de 142 heures d'enseignant et d'au moins deux postes, un en mathématiques et un en anglais, entraînera la disparition de trois classes : une seconde, une première littéraire et une terminale économique et sociale. L'augmentation des effectifs des classes de seconde à 34 élèves par classe, l'augmentation de tous les groupes de langues vivantes passant de 22 élèves par classe en moyenne cette année à 26 à la rentrée prochaine. La constitution d'une seule classe de terminale littéraire à 39 élèves, alors qu'il y a deux premières L cette année, cet effectif est ingérable et pose des problèmes de sécurité. Si je me permets, Monsieur le Maire, d'attirer l'attention de tous les membres du Conseil sur ce problème, c'est que vous savez très bien que ce lycée par son périmètre, sa carte scolaire, accueille des enfants qui viennent pour beaucoup de Bischheim, et évidemment plus largement des enfants qui viennent des quartiers dont on sait qu'il y a des difficultés particulières et si on ne se mobilise pas tous, et à travers le futur conseil d'administration, et toutes les initiatives qui seront prises, d'ailleurs, une réunion a lieu ce vendredi 20 février à 18 h avec les parents et les enseignants. Je pense qu'il faut qu'on soit effectivement nombreux à pouvoir défendre le maintien de tous ces moyens pour que les enfants ne soient pas plus en difficulté, on sait qu'ils ont pour beaucoup des retards et des besoins de soutien, si c'est pour se retrouver dans des classes surchargées, des moyens en heures en moins, etc...ce ne sera pas dans ces conditions qu'on leur donnera toutes les facilités à avoir de bons résultats et à ce propos, nous avons quelques chiffres qui nous permettent d'être particulièrement inquiets.
Je vous remercie de m'avoir permis de faire cette communication.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous aurons l'occasion sûrement de reparler de ce problème. J'ajouterai juste quelques mots. C'est un dossier qui est en train d'être travaillé. Il est certain que le Lycée Marc Bloch doit garder, et moi j'insiste là-dessus, toute la dimension, je dirais scolaire et potentielle qu'il a et qu'il s'est forgée au fur et à mesure des années. Il l'a été grâce à l'équipe d'enseignants, grâce à l'ensemble des proviseurs qui ont travaillé jusqu'à présent, et je suis d'accord qu'il ne faut pas que ce lycée perde pour x raisons son potentiel tel qu'il l'a démontré jusqu'à présent. Parce que je peux vous dire, mais ça c'est peut être un peu tard de le dire, le Lycée Marc Bloch de Bischheim a malgré tout eu quelques lettres de noblesse dans sa constitution, dans son évolution, je pense que beaucoup n'aurait jamais pensé qu'un jour on puisse avoir un tel potentiel à Bischheim dans un lycée. Et je ferme la parenthèse.

Mme NAÏLI :
Nous avons quelques chiffres. On sait que sur une année, il y avait 72 % de réussite au Bac et une autre année 93 ou 99, même 97 % de réussite au Bac, donc ce serait vraiment dommage de casser la dynamique et d'enlever les moyens pour se retrouver derrière avec des échecs. On le sait très bien qu'il y a des besoins vraiment plus importants, il faut qu'on arrête de raisonner uniquement en terme de chiffres et en terme d'heures, il faut raisonner en terme d'humains, d'enfants qui ont des besoins particuliers.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MONSIEUR LE MAIRE :
Le point suivant est un point que je considère comme très important, puisque je pense que nous allons là donner une autre dimension aussi à l'ensemble de la culture puisqu'on vous propose de créer un poste de chargé de mission de la mémoire collective et de l'accueil bien sûr dans le cadre général de notre point culture. Nous voudrions transformer évidemment cette mission en une mission forte qui prend une certaine dimension au niveau de la ville, au niveau des écoles, au niveau de la citoyenneté, je crois là, nous avons une possibilité de mettre en place un personnel qui permettra de donner une autre dimension à l'ensemble de la mémoire collective et de la culture.

5. CREATION DE POSTE CADRE A

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Selon l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades, correspondants à l'emploi créé et, si celui-ci est créé en application des alinéas 1, 4 et 5 de l'article 3 de la même loi, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Il est proposé de créer le poste de chargé de mission « mémoire collective » et accueil « Point Info Culture », dont les caractéristiques sont les suivantes :

Sous la conduite de l'adjoint(e) chargé(e) de la culture et de la communication, et rattaché à la direction Sport, Animation, Culture et Communication le (la) chargé(e) de mission « mémoire collective » et accueil « Point Info Culture » aura pour principales missions de gérer le fond d'archives historiques, de développer le fonds d'archives en lançant un programme de collecte d'archives privées, d'élaborer et mettre en œuvre un projet de mémoire orale, d'accueillir le public scolaire autour de thèmes en lien avec l'histoire de la ville et de mettre en place des expositions autour de thématiques historiques. Il (elle) développera des animations sur le thème du judaïsme en lien avec la Bibliothèque et participera à l'élaboration de guides. Il (elle) est également chargé de l'accueil (information et billetterie) au Point Info Culture.

Cette mission de valorisation de l'histoire de Bischheim nécessite que le candidat retenu possède une formation supérieure.

Compte tenu de la spécificité de la mission, le titulaire du poste sera placé sur le grade d'attaché territorial. Dans le cas où le poste devrait être pourvu par un agent non titulaire de la fonction publique territoriale, il sera remunéré dans la fourchette d'indices bruts 379 – 625 correspondants aux premier et huitième échelons du grade. Dans ce même cas, le contrat sera d'une durée de trois ans, expressément renouvelable.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

décide

Le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « mémoire collective » et accueil « Point Info Culture » qui aura pour principales missions de gérer le fonds d'archives historiques, de développer le fonds d'archives en lançant un programme de collecte d'archives privées, d'élaborer et mettre en œuvre un projet de mémoire orale, d'accueillir le public scolaire autour de thèmes en lien avec l'histoire de la ville et de mettre en place des expositions autour de thématiques historiques. Il (elle) développera des animations sur le thème du judaïsme en lien avec la Bibliothèque et participera à l'élaboration de guides. Il (elle) est également chargé(e) de l'accueil (information et billetterie) au Point Info Culture.

Dans le cas où un non titulaire serait recruté, la rémunération sera fixée entre les indices bruts 379 et 625 correspondant aux premier et huitième échelons du grade d'attaché territorial ; le contrat sera d'une durée de trois ans, expressément renouvelable.

autorise

Monsieur le Maire à signer les arrêtés ou contrats relatifs à la création de ce poste.

Mme NAÏLI :
Nous découvrons à travers cette délibération ce grand projet, comme ambitieux, comme vous l'annoncez et qui peut être tout à fait intéressant, mais pour lequel nous nous abstiendrons parce que pour le moment, en tout cas ce jour, nous n'avons pas suffisamment d'éléments et nous nous interrogeons sur certains aspects pour lesquels vous aurez sans doute des réponses ou pour lesquels vous aurez encore des choses à réfléchir ou à proposer. L'idée de collecter, de faire appel à la population sur les archives qu'elle peut avoir et qu' elle serait prête à transmettre, en soit est tout à fait intéressante. J'ai visité il y a peu le musée l'immigration à Paris, qui était vraiment très émouvant parce qu'il a permis d'avoir des témoignages oraux, des parcours de vie des gens qui sont arrivés un jour en France, pourquoi ils sont arrivés là, qu'est-ce qu'ils ont fait, c'est des questions qu'on peut aussi se poser par rapport à Bischheim. On connaît une population qui vient de toutes origines et de toutes conditions sociales. Et c'est vrai que ça a un intérêt de pouvoir transmettre cette histoire, mais la question c'est comment on fait l'histoire et qui fait l'histoire ? Est-ce que c'est un lieu de collecte et d'exposition, ou de présentation, ou est-ce que c'est un lieu dédié qui permettra à des chercheurs, à des historiens, des étudiants de travailler sur cette matière qui pourrait être effectivement collectée, mise à disposition par les habitants et par d'autres personnes qui auraient des informations à nous donner et comment ces archives seront-elles gérées ? Je pense que ce n'est pas à la collectivité d'écrire son histoire, mais de permettre effectivement de donner les moyens pour pouvoir le faire, donc c'est de ce point de vue, je pense d'ailleurs et nous en avons bien discuté entre nous, et c'est une proposition qu'on fait, par rapport à ce projet, c'est la mise en place d'un conseil scientifique sur cette question à laquelle nous serons tout à fait disposés à participer et apporter aussi notre réflexion, mais dans lequel il faudra nécessairement qu'il y est des chercheurs et des gens qui sont expérimentés par rapport à ce sujet ; pourquoi ? parce que la question de la mémoire collective c'est quelque chose de sensible et quand vous annoncez que vous souhaitez donner un point fort sur la question du judaïsme, évidemment c'est quelque chose d'important pour la Ville de Bischheim, il y a un ancrage qui est là, nous avons un musée, etc...on a déjà eu des journées portes ouvertes et tout, mais jusqu'où on ira sur cette mémoire du judaïsme à Bischheim. Là aussi, je veux dire, dans l'histoire il s'est passé des choses, la Ville a subi aussi des bombardement, pourquoi toutes ces choses se sont organisées ici dans la ville, donc je crois que si on veut montrer quelque chose l'idée se serait d'aller effectivement le plus loin possible mais avec les chercheurs, ce n'est pas à nous de le faire, de donner les moyens de le faire est une chose, mais après de quelle manière on le fait, en est une autre. Et la question du coup qui se pose c'est : quels moyens nous allons donner pour ce projet si on veut effectivement lui donner cette ambition d'avoir effectivement un professionnel qui a les compétences requises pour pouvoir y travailler est une chose, mais derrière il va falloir également générer des moyens de fonctionnement, des espaces sans doute aussi, etc...et donc de ce côté-là, je crois que la réflexion est ouverte mais nous n'y avons pas contribué pour le moment, donc nous sommes attentifs, nous sommes prêts à y participer, mais nous nous abstiendrons à ce stade du projet.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je regrette votre abstention parce que ce que vous avez décrit c'est exactement l'orientation et le fondement même de ce que nous vous proposons ce soir. Alors, si effectivement , je vous laisse la liberté, mais je trouve dommage parce que ici nous démarrons quelque chose qui n'existe pas, l'embryon, comme dit Patrick KOCH, effectivement et que nous avons développé, vous avez parlé du conseil scientifique, nous y avons pensé aussi et je pense qu'il suivra, mais étant donné que nous démarrons cette initiative elle prendra toute sa dimension au fur et à mesure du temps. En ce qui concerne les moyens nécessaires, s'il les faut, nous allons les créer, mais je pense qu'ici nous sommes sur la bonne piste et je souhaite que nous nous prononcions de manière favorable à cette nouvelle dimension que nous voulons donner à la culture dans notre ville. Je vous propose donc d'adopter ce point.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

-=-=-=-=-=-

FINANCES

M. DRENSS :
A l'instar de ce qui est fait dans la majorité des pays industrialisés ou émergents, le gouvernement français a élaboré un plan de relance en réponse à la crise économique. Sachant que l'investissement local représente les trois quarts de l'investissement public, ce plan prévoit d'associer les collectivités territoriales sur la base du volontariat. Alors, dans le cadre de nos appels à concurrence, les offres faites proviennent principalement d'entreprises géographiquement proches, c'est-à-dire de notre région. L'investissement communal joue donc directement sur l'activité locale et automatiquement sur l'emploi. La Ville de Bischheim a donc un rôle à jouer dans cette dynamique nationale. Je vous propose d'assumer nos responsabilités par cette délibération. Le plan gouvernemental prévoit un dispositif relatif au fonds de compensation de la TVA.

6. PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE (FCTVA)

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet en 2009 le versement des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au premier trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2009, des crédits d'investissement d'un montant de plus de 2,4 millions d'euros on été inscrits. Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2008, il sera possible d'augmenter la capacité d'investissement de plus de 1,6 millions d'euros supplémentaires portant ainsi les autorisations budgétaires à quatre millions d'euros. Cet engagement sera traduit lors de la prochaine modification du budget.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'article 1 de la loi de finances rectificative pour 2009 codifié à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3 176 543 euros ;

décide

d'inscrire au budget de l'exercice 2009 quatre millions d'euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 26 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;

autorise

le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Ville de Bischheim s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je donnerai une information complémentaire, le plan de ces investissements, nous vous le proposerons au prochain Conseil Municipal, puisque nous sommes en train de travailler sur l'ensemble de ces investissements à réaliser. Je mets donc en discussion cette proposition de délibération.

Mme NAÏLI :
En fait, nous aurions souhaité savoir quelle allait être l'affectation de 5,6 Millions d'Euros.

MONSIEUR LE MAIRE :
Prochain Conseil Municipal.
L'opération est équilibrée, c'est-à-dire, le fonds de compensation, la trésorerie qui rentre et celle qui sort. Mais il est nécessaire de prendre la délibération pour bénéficier au niveau de l'Etat, donc de la Préfecture, de cette disposition.

Mme NAÏLI :
Le sens de la délibération nous l'avons bien compris et tant mieux si ça peut profiter à la Ville, mais comme il y avait une annonce quand même importante, on voulait savoir ce que vous aviez prévu. D'ailleurs, je lisais dans les DNA d'aujourd'hui une page pleine à propos du plan de relance du Conseil Général et en fait, je voulais vous demander si au niveau de la Ville de Bischheim, vous aviez déposé des projets et si on allait pouvoir en être bénéficiaires par rapport au Conseil Général.

MONSIEUR LE MAIRE :
C'est en cours.

Mme NAÏLI :
Donc, nous n'avons pas d'informations à ce sujet. Par ailleurs, une autre question, une interrogation que vous pouvez imaginer, c'est sur ce problème de la taxe professionnelle qui serait donc supprimée. C'est vrai que c'est une taxe professionnelle unique, vous me direz, mais quand même, quelle répercussion par rapport à notre commune, est-ce que vous avez déjà pu faire une analyse de cette question, est-ce que vous pourriez nous éclairer à ce sujet ?

ANNEXE 3

Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

ENTRE

Le préfet de ...

ET

La [commune] de...
Représentée par

Vu la délibération du [conseil municipal] de ... en date du XX/XX/XXXX autorisant ... à conclure la présente convention,
Vu l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009,

EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er – Progression des dépenses réelles d'équipement
Les dépenses réelles d'équipement de la [commune] de ..., inscrites aux comptes 20, 204, 21 et 23 de l'exercice 2009 s'établissent à XXX.XXX €.

Les signataires conviennent que ce montant est supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007, s'établissant à XXX.XXX €, conformément à l'article L.1615-6 du CGCT. L'augmentation est de x%.

Article 2 – Liste des investissements et opérations
A titre indicatif, est jointe à la présente convention la liste prévisionnelle des opérations d'investissement dont la réalisation au cours de l'année 2009 permettra à la [commune] d'atteindre le montant des investissements prévu à l'article 1er, sous réserve du vote du budget par l'assemblée délibérante.

Article 3 – Versement du FCTVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008
La [commune] de ... transmettra les états déclaratifs permettant à la préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008 avant le 1er mai 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution de FCTVA correspondante sera versée avant le 30 juin 2009.

Article 4 – Versement du FCTVA dû au titre des dépenses effectuées en 2007
La [commune] de ... transmettra les états déclaratifs permettant à la préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2007 avant le 15 septembre 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution de FCTVA correspondante sera versée avant le 1er décembre 2009.

Article 5 – Contrôle de la somme des investissements au 31 décembre 2009
Au cours du premier trimestre 2010, les services de l'Etat vérifieront que le niveau des dépenses effectuées en 2009 par la [commune] a été supérieur d'au moins un euro à la moyenne des dépenses réelles d'équipement prévue à l'article 1er. Un arrêté préfectoral constatera le respect ou le non respect des termes de la présente convention.

En cas de respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, la [commune] bénéficiera d'un versement du FCTVA calculé de manière pérenne sur les investissements de l'année précédente.

En cas de non-respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, la [commune] perdra à compter de 2010 l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA et ne percevra donc en 2010 aucune attribution de FCTVA pour les dépenses effectuées en 2008.

Fait à ..., le XX/XX/XXXX

Le préfet ...

Mme / M. ....,
[maire de la commune] de...

MONSIEUR LE MAIRE :
D'abord, il faut voir comment va évoluer le remplacement de la taxe professionnelle et ensuite la répercussion sur notre commune. Pour l'instant, je ne peux pas vous la décrire puisque la commune ne touche plus de taxe professionnelle.

Mme NAÏLI :
Il y avait quand même un effet de compensation...

MONSIEUR LE MAIRE :
Non, l'effet de compensation chez nous, si vous regardez l'effet de compensation qui était fait par la Communauté, étant donné que nous étions au-dessus de la moyenne, donc par conséquent, la compensation nous était pendant un certain temps défavorable. C'est seulement si nous avions été en-dessous, pour obtenir la compensation entre la moyenne et la valeur effective du taux, et comme on était au-dessus, il n'y a pas de compensation, au contraire, il y a une redistribution. Donc, au niveau de la taxe professionnelle unique, elle ne nous a pas été favorable dans l'évolution de la fiscalité.

Mme NAÏLI :
Indépendamment de ça, la Ville de part l'investissement que peut faire la CUS, grâce à ses fonds, peut quand même être touchée par rapport à des équipements qui auraient pu être soutenus par la Communauté Urbaine. En terme d'investissemnts, ma question elle est plus générale, c'est par rapport à la ville, quel impact ça peut avoir, même si c'est pas nous qui le payons directement mais si c'est par le biais de la Communauté Urbaine.

MONSIEUR LE MAIRE :
Cela, je ne peux pas vous répondre, parce que la Communauté Urbaine, dans l'ensemble de nos équipements tels qu'ils sont, est très peu intervenue.

Mme NAÏLI :
Jusqu'à présent.

MONSIEUR LE MAIRE :
Jusqu'à présent. Nous avions l'engagement pour l'intervention en ce qui concerne la Culture. J'espère que cet engagement prendra une réalité dans les temps à venir encore. Mais on verra bien. Pour l'instant, pour le reste, nous n'avons pas d'autres évolutions, d'autres points à signaler. Mais nous travaillons, parce qu'il y a quand même une condition importante dans cette délibération ; elle est bien, et pour le plan après, qu'on va vous proposer, il faut que nous soyons sûr que la dépense sera réalisée. Parce que si on n'est pas sûr de la réalisation de la dépense, à ce moment-là on ne se fera plus indemniser. Les propositions qu'on va vous faire, et on est en train de les voir, seront effectivement des propositions qu'on peut réaliser cette année et l'année prochaine. Mais je pense que nous en avons pas mal et les projets évidemment existent. Ils n'ont pas encore été réalisés puisque la programmation devait se faire sur quelques années, on a l'occasion ici d'avancer un peu un certain nombre d'opérations.
M. BECKER me communique juste à l'instant une précision qui est intéressante à donner, c'est que la part évidemment de la taxe professionnelle Ville a été remplacée par la part de la Taxe d'Habitation que percevait la CUS.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, Monsieur le Maire souhaite à tous une bonne soirée et lève la séance à 20 heures.

---oOo---